

le jugeait à propos, il pouvait réduire la dette du colon dans une certaine mesure et acorder une nouvelle prolongation de délai allant jusqu'à une vingtaine d'années de façon que le débiteur pût se libérer de sa dette. Cela revient donc, pour le colon, à quarante-cinq années d'une vie pour payer un quart de section de terre, tout en étant incapable de se nourrir lui et sa famille tout simplement à cause de mesures adoptées par le Gouvernement actuel et par ceux qui l'ont précédé.

La décision du Gouvernement d'abaisser le prix du blé à \$1 le boisseau pour les cinq années à venir est un défi à ceux qui sont à l'heure présente établis sur des terres, sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Par cette loi, et je crois que le Gouvernement continuera de suivre la même ligne de conduite, le législateur rend absolument impossible à tout homme, quelle que soit son ardeur au travail et quel que soit le genre de ferme qu'il achète, de gagner sa subsistance, voire de prendre possession de sa maison. Même ceux qui se sont eux-mêmes établis comme cultivateurs constatent avant bien des années qu'ils sont jetés sur le pavé, tout comme plusieurs de leurs voisins au cours des années passées, parce qu'ils doivent vendre à un prix inférieur au coût de revient et en même temps payer des prix exorbitants pour tout ce qu'ils achètent. Avant la mise en vigueur de ce décret du conseil, le Gouvernement devrait reviser tout son programme agricole et agir de concert avec les représentants des organismes de cultivateurs. Le ministre des Finances devrait renoncer à son association irrationnelle et indigne avec les banques et autres institutions financières.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. M. E. McGARRY (Inverness-Richmond): Je tiens d'abord, en prenant ce soir la parole, à mettre la Chambre à l'aise, et à cette fin je lui promets que mes remarques seront très brèves. Je désire tout de même vous offrir, monsieur l'Orateur, mes plus sincères félicitations pour le grand honneur que la Chambre vous a conféré à l'unanimité de ses membres. Durant la dernière législature, j'avais le privilège d'être votre voisin de pupitre, dans la banlieue pour ainsi dire de la Chambre, ce qui m'a permis de vous connaître plus intimement. Aujourd'hui, la distance nous sépare. L'absence, dit-on, stimule l'amitié. S'il m'était permis d'appliquer cet axiome à la situation présente, je dirais que la distance aussi stimule les sentiments du cœur.

[M. Fair.]

Je sais que vous vous rendez compte, monsieur l'Orateur, que le grand honneur qui vous a été dévolu comporte de lourdes responsabilités, et je suis persuadé que vous êtes tout disposé à les assumer. Je suis convaincu aussi que vous avez toute la compétence voulue pour l'accomplissement de vos fonctions, et je crois interpréter fidèlement le sentiment de la Chambre en disant que, dans vos nouvelles fonctions, vous pouvez compter sur la coopération de tous les honorables membres. L'unanimité avec laquelle la Chambre vous a nommé au poste que vous occupez est une garantie de l'excellence de la coopération que vous allez recevoir.

Mes félicitations s'adressent aussi aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi qu'à ceux qui ont eu à choisir ces orateurs. Leur choix a été d'autant plus splendide que ces deux honorables députés ont eu de beaux états de service durant la guerre. Les voici maintenant à la Chambre, animés dans la poursuite de la paix d'autant de désir et d'ardeur que dans la poursuite de la victoire. Si jeunes soient-ils, ils ont exprimé sur le conflit de paix dans lequel nous nous engageons des idées qui peuvent très bien trouver leur réalisation dans les domaines du rétablissement et de la reconstruction.

Je n'ai que des félicitations à offrir pour les discours qui ont été prononcés à la Chambre; s'il m'est permis cependant de formuler une critique, je n'aime pas ce voile de tristesse que l'on semble jeter sur le pays au moment où nous entreprenons une tâche tout aussi sérieuse que la guerre. Si l'on compare l'état actuel des affaires au Canada avec les conditions d'il y a six ans, on se rend compte que la population du pays endurait alors les souffrances des damnés et qu'elle entreprenait peu d'espoir de rédemption. La paix est enfin venue. La victoire a été remportée à un prix exorbitant. Elle a coûté des souffrances, des pertes irréparables, la mort d'êtres qui nous sont chers et la torture des victimes innocentes. Voilà le prix que la guerre nous a coûté, et nous entrons maintenant dans une ère nouvelle. Nous avons l'occasion de montrer si nous sommes dignes de notre rédemption, et les perspectives, à mon sens, ne sont pas trop sombres.

Le Canada est heureux aujourd'hui d'avoir un gouvernement qui a dirigé un effort de guerre gigantesque. Nous avons un gouvernement qui non seulement a poursuivi la guerre avec succès, mais qui a présenté des mesures destinées à parer aux problèmes éventuels qui de fait surgissent aujourd'hui comme il a été prévu. Pendant les hostilités, nous avons eu au Canada un heureux sort. Nous avons été heureux d'avoir à la tête des ministères de guerre des hommes doués non seulement de grandes connaissances militaires, mais